

primaires et secondaires

Conseil d'établissements lausannois case postale 5032 - 1002 Lausanne

PV pour adoption lors de la prochaine séance de Commission le 29.10.2013

Notes de séance de la Commission d'établissement de Béthusy Lundi 10 juin 2013, 19h30- 22 h00

Salle A 18, av. de Béthusy 7, 1005 Lausanne

Parents: Stephan Buob (président), Najat Kadib Aït Lakoul, Fabien

Kupferschmid,

Professionnels: Thierry **Borel**, Jean-François **Borgeaud** (directeur), Nicole

Hoffmann-Pochon, Sabina Mettraux, Caroline Tani (pv)

Organisations: Bénédicte Bondolfi, Luis Oliveira, Robert Ochoa

Autorités politiques : Henri Klunge
Excusés / absents : Jörg Sieber

1. Bienvenue et ouverture de séance

Mot de bienvenue du président

PV de la séance du 22 avril 2013

Une correction est apportée au PV de la dernière séance :

- p. 1, 2^e paragraphe : l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes péadgogiques . Est remplacé par des systèmes pé<u>dagogi</u>ques

Le procès-verbal est approuvé.

2. Information de la part de la direction de l'établissement de Béthusy

Modifications du règlement de Béthusy

M. Thierry Borel présente les modifications du règlement actuel votées le jour même par la conférence des maîtres. Cette présentation est lieu d'échanges et de réflexions au sein de la CET.

Il est relevé:

- Que la modification du règlement entrainera un changement d'habitudes des élèves.
- Que la conférence des maîtres, avant de voter, s'est posée la question des changements, mais aussi de l'applications des règlements.
 Un règlement est valable s'il est appliqué et demande un investissement du corps enseignant.
- 3. Que toute application du règlement peut être modifiée, lorsque cette modification est sous contrôle pédagogique. Une telle dérogation s'intégrera alors dans un but éducatif lors d'un cours à la demande d'un enseignant.
- 4. Les objectifs du changement de règlement sont :
 - Proposer un lieu structuré et d'accueil pour les élèves lors des pauses de midi.

A cet effet le réfectoire a engagé un animateur de la ville et se veut plus convivial (espace fauteuils et lieu d'accueil).

- o Rendre plus propre l'établissement
- Limiter les lieux de non surveillance

Avec l'entrée de la LEO, il est prévu ultérieurement une refonte totale du règlement. Un groupe de travail sera formé auquel sera associé un membre de la CET.

Les articles modifiés en conférences sont :

A. Usage des natels, smartphones et autres appareils bruyants

Version actuelle

7.2 L'usage des **téléphones portables et appareils de type « baladeur » (iPod, tablette, MP3,...)** est strictement interdit pendant les cours, à la bibliothèque et au réfectoire. Les appareils ne doivent, en aucun cas, être mis sur haut-parleur dans l'enceinte de l'établissement.

Version adoptée pour la rentrée 2013-2014

7.2. L'usage des **téléphones portables et appareils de type « baladeur » (iPod, MP3, tablette, ainsi que les écouteurs, etc.)** est strictement interdit sur le territoire de l'école. L'usage est cependant toléré pendant la pause de midi à l'extérieur des bâtiments.

La CET demande d'apporter le complément suivant à l'article 7.2 :

L'usage des téléphones portables et appareils de type « baladeur » (iPod, lecteurs MP3,...

Mme Najat Kadib demande à la direction la limitation de l'étendue du territoire de l'école: R.: Les limites actuelles sont définies : Bâtiments scolaires et cours de récréations pendant les heures de cours.

B. Pause de midi

Version actuelle

8.1. Les élèves ne peuvent stationner sur le passage des voitures, près du mur en pierres, vers Mathurin-Cordier.

Les élèves peuvent accéder au rez-de-chaussée des bâtiments avant la sonnerie et se rendre aux secrétariats.

Ils ne sont en revanche autorisés à monter dans les étages qu'à 07h40, 13h05, 13h55 et durant les pauses.

Les élèves ne sont pas autorisés à stationner sur les passerelles.

Pauses de 08h30, 09h20, 11h10, 13h55, 14h45 et 15h35 : les élèves peuvent rester dans les couloirs ou dans les classes.

Récréation de 10h10 : tous les élèves se rendent dans les préaux (rez-dechaussée inférieur autorisé en cas de mauvais temps seulement).

Version adoptée pour la rentrée 2013-2014

8.1. Les élèves ne peuvent stationner sur le passage des voitures, près du mur en pierres, vers Mathurin-Cordier. Ils ne sont pas autorisés à stationner sur les passerelles.

Ils ne sont autorisés à monter dans les étages que 5 minutes avant le début des cours

Récréation de 10h10 : Tous les élèves se rendent dans les préaux : les rez-dechaussée inférieurs étant autorisés en cas de mauvais temps seulement.

On ne stationne pas dans les bâtiments durant la pause de midi. Seuls les élèves qui ont un cours sont autorisés à entrer. Les élèves peuvent accéder au rez-de-

chaussée des bâtiments 10 minutes avant le début des cours de l'après-midi.

La CET demande d'apporter la modification suivante de ponctuation :

Récréation de 10h10 : Tous les élèves se rendent dans les préaux ; les rez-de-chaussée ...

C. Nourriture et boisson

Version actuelle

7.5 Tous cris et bruits superflus seront évités.

Il est interdit de courir dans les bâtiments, de grimper sur les fenêtres, de pénétrer sans autorisation dans une salle où il n'y a pas de cours, de s'attarder dans les toilettes et de cracher dans l'enceinte de l'établissement.

7.6 Il est interdit de pique-niquer, de consommer des boissons et de mâcher du chewing-gum dans les salles de classes.

Version adoptée pour la rentrée 2013-2014

7.5 Tous cris et bruits superflus seront évités.

Il est interdit de courir dans les bâtiments, de grimper sur les fenêtres, de pénétrer sans autorisation dans une salle où il n'y a pas de cours, de s'attarder dans les toilettes et de cracher dans l'enceinte de l'établissement.

Il est interdit de pique-niquer, de consommer des boissons et de mâcher du chewing-gum dans les bâtiments.

7.6 Abrogé

La CET demande qu'une lettre informative soit envoyée aux parents des élèves de 9^{ème} à 11^{ème} harmos.

Une mini information sera faite aux élèves, selon les possibilités, déjà avant la rentrée scolaire.

<u>La CET décide de consolider et d'appuyer la prise de décision des enseignants.</u>
<u>Ce soutien est voté à l'unanimité</u>

Information de la part de la direction

M. Borgeaud

La fin d'année scolaire est lieu d'un énorme travail de mise en place de la LEO.
 M Borgeaud relève le professionnalisme et l'engagement de ses enseignants.

Les difficultés rencontrées sont :

- o La constitution des horaires. Comment allier les contraintes ?
- La disparition de la maitrise de classe dans la voie générale. Le concept classe explose pour être remplacé par un concept modulaire qui nous est encore inconnu. L'établissement travaillera avec des maîtres référents

M. Borel

• Samedi 29 juin aura lieu le vide grenier de l'établissement

 Les promotions auront lieu le 05.07.2013 de 09:30-11:30 h, à l'Aula du Collège. Pour ceux qui veulent venir, veuillez-en informer Mr. Thierry Borel. Dernier délai: 03.07.2013, 09:00 h.

3. Etat des travaux des autres CET

M Buob présente l'avancée et le guestionnement des autres commissions.

Les sujets de préoccupations relevés sont :

- L'aménagement des écoles.
- La préparation des élèves de l'école obligatoire au monde professionnel
- <u>L'intronisation des jeunes délégués au conseil des élèves</u>
 M Buob nous fait partager ses questionnements, observations et inquiétudes.

Il relève:

- le manque de clarté de finalité de la commission des élèves. On ne sait pas où on va
- Le manque de messages apportés par les élèves après consultations auprès de leurs autres camarades.
 Les problèmes apportés touchaient plus particulièrement des demandes individuelles. Demandes auxquelles M Tosato n'a pu répondre que par «On n'a pas d'argent et on peut rien pour vous»

Il se questionne sur :

- La préparation des élèves
- Le rôle des élèves
- Sur l'exercice de fonction des élèves et de la mise en pratique de leurs droits.
- o Sur les buts et valeur ajoutée de la commission.

La CET demande que le rôle des élèves soit mieux défini et que des élèves pouvant suivre la totalité d'une législature puissent être élus.

M Borgeaud relève le bien fondé et l'intérêt de la consultation des élèves en commission. Il relève le besoin de donner une cohérence et un sens à ces consultations Pour que les élèves puissent s'impliquer et aient un véritable pouvoir décisionnel.

Le bal de fin d'année, les journées spéciales et le règlement d'établissement sont déjà lieu de consultation.

Il est retenu:

Que la CET donne, en un premier temps, un soutien et un cadre de réflexion aux élèves. Une thématique large sera proposée pour emmener ensuite les élèves à l'indépendance. Il sera privilégié un lieu de discussion et d'échanges pour reporter les préoccupations de l'ensemble des élèves.

Pour cela il est décidé que la PSPS posera une réflexion et un projet pour le comité des élèves. Cette commission sera formée par : Stephan Buob, Sabina Mettraux et Aline Cellier

4. Projet : former nos élèves comme vrais « consomme-acteurs »

Suite à la séance du 16 mai pour la constitution du conseil des élèves, Mme Hoffman Pochon soumet à la CET, un projet de développement d'une action citoyenne.

Ce projet pédagogique s'inscrirait directement dans la vie scolaire de l'établissement. Il est relevé que : lors de la séance du conseil des élèves, les demandes concrètes d'amélioration du quotidien, formulées par les élèves n'ont pu être résolues directement par M. Tosato. Des questions budgétaires sont en question.

C'est pourquoi Mme Pochon propose d'allier une « démarche citoyenne » qui va dans le sens d'une politique du développement durable à l'école; à des réponses concrètes financières aux

.

demandes matérielles des élèves.

L'idée est de sortir de la demande pour travailler concrètement à des réponses pratiques. Présentation de l'idée :

- Apprendre à nos élèves à se comporter comme de véritables « consomme-acteurs » (René Longet, politicien genevois), c'est-à-dire agir en fonction de ses besoins et de son portemonnaie, tout en respectant l'environnement et les autres.
- Pratiquement, dans l'établissement, les élèves seraient emmenés à trouver des sources d'économies dans l'utilisation de leur bâtiment scolaire, comme des économies de chauffage, de dépenses électriques pour l'éclairage, dans la gestion des incivilités sur les bâtiments, etc. (liste non exhaustive).
- Puis, dans un deuxième temps, les élèves seraient emmenés à comptabiliser ces économies auprès des services de la ville.
- Et finalement, il serait demandé de redistribuer ces économies aux élèves sous la forme de récompenses...
 - (Concernant les incivilités, M. Dyens a précisé que cela représentait environ 12% du budget communal, ce qui laisse de l'espoir de trouver du financement sur ce poste).

Ce projet a l'avantage de faire participer aussi bien les élèves, les politiciens, les enseignants, ainsi que les responsables des services industriels de la ville. Tout cela, espérons-le, dans le but de répondre plus efficacement aux demandes des utilisateurs et de développer un réseau efficace entre utilisateurs et consommateurs.

La CET crée une sous-commission d'étude formée de :

Gaëlle Lapique, Nicole Hoffmann-Pochon, Henri Klunge, Fabien Kupferschmid.

5. Proposition de projet : L'école et sa responsabilité pour la préparation des élèves à leur avenir professionnel

M. Buob présente le constat de difficultés rencontrées et d'échec des élèves en apprentissage. Les patrons relèvent le mauvais choix d'apprentissage effectué en amont par les élèves. Face à ces constatations M. Buob questionne l'école: comment soutenir l'élève dans sa recherche professionnelle et comment l'aider à mieux explorer un futur métier ?

M Borgeaud témoigne de ce qui existe actuellement :

- Prise en charge par les maîtres de classe et aide concrète apportée aux élèves.
- Visites de salons professionnels
- Semaines de stages au choix des élèves + semaine de stage de tous les élèves de 8^{ème} année La semaine retenue cette année est du 17 au 21 juin 2013.
- Orientation professionnelle
- Préparation aux entretiens d'embauche

M. Borgeaud interroge le rôle de l'école.

La situation actuelle met en lumière que les élèves espérant faire une année de raccordement investissent en priorité le passage de leurs examens de fins d'année. Si malheureusement ils n'obtiennent pas les points nécessaires ils se trouvent empruntés par manque de projet professionnel défini.

De plus il est relevé que l'entrée en apprentissage passe à 17-18 ans si l'OPTI est choisi. Par ailleurs, les patrons semblent approuver cette étape de "maturation" du futur apprenti. La CET débat et propose :

- De faire une analyse de la situation actuelle.
- De faire rencontrer aux élèves des apprentis pouvant venir témoigner de leur expérience

LA CET décide de faire une prochaine séance avec invitation au monde professionnel :

Invitation sera faite à :

- Mme Sabrina Cohen Dumani, (Fondation cantonale vaudoise pour la formation professionnelle)
- o À l'EPSIC
- o À Mme Zwissig, psychologue conseillière en orientation.

6. Divers

Projet double vue à la maison de quartier de Chailly.

Robert Ochoa relève la réussite du projet double vue de la maison de quartier.

Ce projet a permis la rencontre de personnes de tous âges et de nationalités confondues ; il a donné lieu à une exposition importante de portrais croisés exposés à la maison de quartier.

Ce projet a permis aussi, la rencontre et la collaboration conjointe d'enseignants, de leur classe et de la maison de quartier. (Mmes Mettraux et Tani)

Il est possible d'admirer les travaux jusqu'à la fin de l'été.

Prochaines dates à retenir :

La prochaine séance de la CET-BY aura lieu le 25 septembre 2013 19:30-21:30 h

Bâtiment A, salle A18.

Caroline Tani, juin 2013